

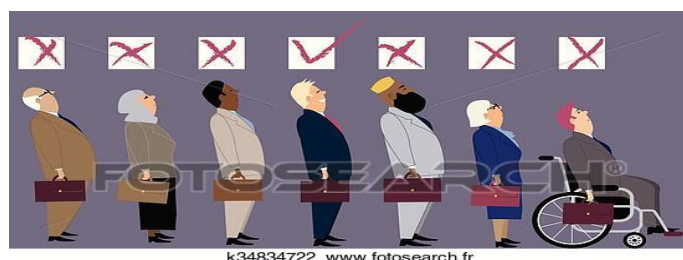
Discriminations au logement : vos origines déterminent votre lieu de vie

Chaque année, des milliers de personnes luttent pour trouver un logement décent à la suite d'un refus des propriétaires liés à leurs origines sociales.

Maghrébins ou Africains, pourquoi n'auriez-vous pas le **droit au logement** de vos rêves ?

Quand on est d'autres origines, les refus pour un logement sont présents à 33%. On a le droit à des « c'est déjà loué » ou au fameux « on vous rappellera ! »

Même si les chiffres sont légèrement en baisse, les difficultés à avoir un logement varient par rapport aux origines sociales. Plusieurs facteurs rentrent en compte face à cette discrimination : un petit accent, une couleur de peau ou même une orientation sexuelle, mais également votre revenu peut avoir un impact sur la décision du propriétaire.



Pour une location (logement privé) le propriétaire ne peut pas refuser un locataire en raison de son origine ethnique, sa nationalité ou son orientation sexuelle. C'est un cas de discrimination puni par la loi.

Le propriétaire peut refuser seulement sous trois critères : les revenus, la présence ou non d'une personne se portant caution et la situation professionnelle exemple si la personne à un CDI.

Par contre la personne peut être victime de discrimination si le propriétaire a refusé à cause de son âge, de ses origines sociales, de sa religion, de son état de santé, de son sexe, de son physique, et de son orientation sexuelle.

S'il s'avère que le propriétaire ou l'agent immobilier est à l'origine de discrimination au logement, il peut écoper de 3 ans de prison et 45 000 € d'amende.

[Comment se faire aider lorsque l'on est victime de discrimination au logement ?](#)

Ornella ROASIO et Chloé ROGGE.